

d'envoyer à Chypre une force de maintien de la paix. Parmi les pays invités à en faire partie, le Canada a été le premier à promettre des forces. Après une intense activité diplomatique entre les représentants du Canada, ceux d'autres pays (Suède, Finlande, Irlande et Grande-Bretagne) et le secrétaire général des Nations Unies au cours des deux premières semaines de mars, le contingent canadien, composé d'éléments du 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment, et de l'Escadron de reconnaissance des Royal Canadian Dragoons, a été mis sur pied rapidement. Dès le 19 mars, il campait aux abords de Nicosie, à Chypre, fier de servir le Canada et les Nations Unies au sein d'une nouvelle force de maintien de la paix.

Si le Canada a répondu rapidement aux diverses demandes d'aide militaire qui lui ont été adressées pour tous les théâtres d'opérations de maintien de la paix par les Nations Unies, depuis quelque temps il puise de plus en plus dans l'expérience considérable qu'il a acquise en ce domaine pour encourager d'autres États membres à étudier ensemble les moyens par lesquels ils pourraient renforcer à long terme la capacité des Nations Unies d'intervenir pour le maintien de la paix.

Contributions financières du Canada aux Nations Unies.—En 1963, la quote-part canadienne des frais d'opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix au Congo et au Moyen-Orient s'est élevée à environ \$2,082,000 (É.-U.). La quote-part du pays à l'égard des autres dépenses des Nations Unies, en 1963, a correspondu à 3.12 p. 100 d'un budget net de \$77,686,050, soit \$2,423,800 (É.-U.) environ. Au cours de l'année, le Canada a contribué ainsi qu'il suit à d'autres programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'Association canadienne des Nations Unies:

Programmes spéciaux (engagements pour 1963)	\$
Programme élargi d'assistance technique.....	2,150,000 (É.-U.)
Fonds spécial.....	2,350,000 (É.-U.)
Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	290,000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance.....	800,000
Office de secours et de travaux des Nations Unies.....	1,000,000
Institutions spécialisées	
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	774,000
Organisation de l'aviation civile internationale.....	223,000
Organisation internationale du Travail.....	562,000
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	8,000 (É.-U.)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	612,000
Organisation mondiale de la santé.....	1,041,000
Union postale universelle.....	41,000
Organisation météorologique mondiale.....	25,000
Union internationale des télécommunications.....	148,000
Autres	
Agence internationale de l'énergie atomique.....	243,000
Association canadienne des Nations Unies.....	12,000
 Total	 10,279,000

Institutions spécialisées.—Le Canada est membre de chacune des 13 institutions spécialisées des Nations Unies. Il fait aussi partie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organisation internationale autonome sous l'égide de l'ONU. Ces divers organismes, chargés d'importantes fonctions internationales et établis par suite d'accords intervenus entre les gouvernements, agissent de concert avec l'Organisation pour mettre en œuvre certaines dispositions de la Charte. Une Commission administrative de coordination, établie par le Conseil économique et social, s'efforce d'agencer les travaux des institutions spécialisées. La Commission se compose du secrétaire général des Nations Unies, des administrateurs des institutions spécialisées et du directeur général de l'AIEA. Elle examine non seulement les questions administratives qui sont communes à toutes mais aussi le plan des projets très urgents que doivent entreprendre ensemble plusieurs institutions.